

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, aux missions de bons offices
et aux autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

**Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires sur le projet
de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/70/348/Add.5). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 novembre 2015.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/70/348) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2016 au titre des 35 missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées, et ses cinq additifs couvrent les besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/70/348/Add.1 à 5). Les questions transversales intéressant toutes les missions politiques spéciales seront traitées dans le rapport principal du Comité consultatif (A/70/7/Add.10), tandis que les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et la MANUI feront l'objet de rapports annexes (A/70/7/Add.11 à 15). Le



Secrétaire général présente les prévisions budgétaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (groupe thématique I) dans un additif distinct (A/70/348/Add.6)¹ et le Comité leur consacrera un rapport qui paraîtra sous la cote A/70/7/Add.16.

3. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a demandé un crédit de 1 124,4 millions de dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/70/6 (Sect. 3), par. 3.96 à 3.100). Le Comité formulera dans son rapport principal (A/70/7/Add.10) ses observations et recommandations sur le montant des ressources demandées, et notamment sur la diminution prévue de 6 millions de dollars résultant de « gains d'efficacité » [voir A/70/7, par. II.3 c)], ainsi que celles sur d'autres questions transversales relatives aux ressources nécessaires, y compris les opérations aériennes, les voyages et les dispositifs de sécurité, ainsi que les coefficients utilisés aux fins de l'affectation des véhicules et du matériel informatique, entre autres.

II. Utilisation des ressources allouées pour l'exercice biennal 2014-2015

4. Les sections I et III du rapport du Secrétaire général donnent une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour la MANUI en 2016, notamment des priorités et des hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016 et des résultats obtenus en 2015 (voir A/70/348/Add.5, par. 14 à 38). Le tableau 1 présente une ventilation des dépenses de la Mission pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 et des prévisions pour 2016.

Tableau 1

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Total 2015	Montants nécessaires pour 2016		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart		Total	Dépenses non renouvelables	Variation 2015-2016
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)
Militaires et personnel de police	15 957,5	14 617,2	1 340,3	8 613,4	8 581,4	—	(32,0)
Personnel civil	164 414,2	163 652,1	762,1	80 139,3	80 293,8	—	154,5
Dépenses opérationnelles	80 803,7	80 696,6	107,1	47 404,1	31 221,5	2 882,5	(16 182,6)
Total	261 175,4	258 965,9	2 209,5	136 156,8	120 096,7	2 882,5	(16 060,1)

5. Les montants estimatifs des dépenses pour 2014-2015 sont présentés au tableau 1 du rapport du Secrétaire général et expliqués aux paragraphes 213 à 253

¹ Le Secrétaire général explique au paragraphe 10 de son rapport (A/70/348) pourquoi il a présenté un additif distinct.

du même rapport. La sous-utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, d'un montant net de 2,2 millions de dollars, soit 0,85 %, s'explique comme suit :

a) Des dépenses inférieures de 1 340 300 dollars aux prévisions pour les militaires et le personnel de police en raison essentiellement de la réduction du nombre de soldats de 272 à 245 en octobre 2014 et de la baisse des dépenses au titre du transport de matériel appartenant aux contingents et au titre des rations, à quoi s'ajoute le fait que le nombre moyen de conseillers pour les questions de police a été inférieur aux prévisions en 2014 (deux conseillers au lieu de cinq prévus au budget) et en 2015 (aucun conseiller au lieu d'un prévu au budget);

b) Des dépenses inférieures de 762 100 dollars au montant inscrit au budget au titre du personnel civil, du fait que les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national ont été inférieures (de 8 646 000 dollars) aux prévisions, ce qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes supérieur aux taux autorisés pour les administrateurs recrutés sur le plan national (24 % contre 16 %), par un taux de vacance de postes supérieur aux taux autorisés pour les agents locaux (18 % contre 13 %) et par la réduction du nombre d'agents locaux basés au Koweït. Cette économie est en partie annulée par un dépassement de 7 883 900 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique principalement par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des dépenses communes de personnel ainsi que par la réinstallation du personnel de la Mission en raison des conditions de sécurité en Iraq;

c) Des dépenses opérationnelles inférieures de 107 100 dollars aux montants prévus au budget, notamment aux rubriques suivantes : Installations et infrastructures (770 200 dollars), en raison de la moindre consommation de carburant pour groupes électrogènes du fait de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité en Iraq, et de la baisse des dépenses au titre de l'achat et du remplacement du mobilier et du matériel du fait que la Mission prolonge la durée de vie utile du mobilier et du matériel encore en bon état; Transports terrestres (1 253 900 dollars), en raison de la baisse de consommation de carburant du fait des restrictions apportées aux déplacements, et de la diminution des besoins en pièces de rechange du fait de la sous-utilisation des véhicules blindés à Bagdad après le transfert du personnel de Bagdad à Erbil; et Transports aériens (1 088 800 dollars), en raison de l'arrêt de l'utilisation d'hélicoptères (et de la réduction correspondante des dépenses de carburant) en 2015 compte tenu des conditions de sécurité au sol. La diminution des frais au titre de cette rubrique est en partie compensée par une augmentation des dépenses relatives aux avions du fait de l'affrètement d'un deuxième Learjet entre août 2014 et avril 2015 et de deux aéronefs supplémentaires en 2014 pour évacuer le personnel de Bagdad. La baisse globale des dépenses opérationnelles par rapport aux prévisions est cependant annulée en grande partie par un important dépassement de crédits au titre des voyages (4 079 100 dollars) qui s'explique par le versement d'indemnités journalières de subsistance au personnel transféré de Bagdad à Koweït, Amman et Erbil pour des raisons de sécurité.

III. Mandat et ressources nécessaires pour 2016

A. Mandat et hypothèses budgétaires pour 2016

6. Le Secrétaire général indique que les hypothèses retenues pour 2016 s'appuient sur les conclusions de la mission d'évaluation stratégique réalisée en avril 2015. Le Gouvernement iraquien fera probablement encore appel à la MANUI pour l'aider à formuler les politiques requises pour répondre aux besoins urgents du pays. En outre, la Mission et l'équipe de pays devraient avoir un rôle à jouer, en particulier dans le règlement pacifique des différends, l'accès à la justice et la promotion d'un système de gouvernance démocratique ouvert à tous, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et du développement socioéconomique. Le Secrétaire général ajoute que la situation en Iraq se ressentira toujours de la dynamique régionale et des relations avec les pays voisins, et que la facilitation d'un soutien régional en faveur du programme de réformes du Gouvernement restera donc une priorité pour la Mission. En outre, les hypothèses de planification concernant l'assistance électorale s'appuient sur les conclusions de la mission d'évaluation des besoins déployée en Iraq en mars 2015 et, avec le retrait de l'International Foundation for Electoral Systems, l'ONU reste le seul conseiller technique des institutions électorales en l'absence d'un projet en cours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (ibid., par. 24 et 25).

7. Le Secrétaire général indique que plusieurs facteurs, concernant notamment la situation humanitaire, les droits de l'homme, la gouvernance et la situation socioéconomique, contribuent à l'incertitude des prévisions pour 2016. La Mission continuera d'apporter un appui au dialogue politique et à la réconciliation nationale sur trois fronts : concertation politique de haut niveau, réconciliation entre les communautés au niveau local et mobilisation régionale. Elle prévoit également de faciliter l'adoption d'importantes réformes législatives, de continuer de consacrer une grande partie de l'action qu'elle mène aux droits de l'homme et, le Gouvernement iraquien devant sécuriser et stabiliser les zones nouvellement reconquises, de jouer un rôle de premier plan pour faciliter leur stabilisation. La Mission prévoit aussi de déterminer quelles fonctions pourraient être transférées à d'autres entités afin de lancer un processus, qui s'étalerait sur plusieurs années, pour le transfert de certaines de ses tâches fonctionnelles et fonctions d'appui et de sécurité aux partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies (ibid., par. 26 à 30).

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la mission d'évaluation stratégique avait conclu que, les attentats commis par l'organisation dite « État islamique d'Iraq et du Levant » (EIIL) pendant l'été 2014 ayant eu un impact sur le secteur de la sécurité iraquien, il était nécessaire que l'ONU intensifie son engagement dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité en tirant parti des ressources de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies. La responsabilité de la formation et du renforcement des capacités du personnel de police incombait essentiellement au Bureau des droits de l'homme de la Mission, tandis que les organismes, fonds et programmes, notamment l'Organisation internationale pour les migrations et le PNUD, s'employaient à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, la mission d'évaluation stratégique a recommandé de transférer au Bureau des droits de l'homme et à l'équipe de pays des Nations Unies certaines fonctions et responsabilités des conseillers pour les questions de police et des conseillers

militaires de la Mission, notamment : a) fourniture de conseils techniques en matière de renforcement des capacités et du système de sécurité; b) élaboration de nouveaux textes de loi concernant les services de sécurité et mise en place d'un programme de surveillance policière de proximité dans l'ensemble du pays; c) fourniture de conseils techniques sur la remise en état des installations et infrastructures militaires et de police et le développement institutionnel des services de police et de l'armée; d) évaluation des résultats obtenus par les forces de sécurité irakiennes; et e) fourniture de conseils à la MANUI sur l'aide apportée aux forces de sécurité irakiennes.

9. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses du Secrétaire général pour 2016 s'appuyaient essentiellement sur les conclusions de la mission d'évaluation stratégique susmentionnée et qu'aux fins de l'établissement des ressources nécessaires pour 2016, on avait d'abord pris en considération l'efficacité et l'efficience de l'exécution de tous les programmes et activités prescrits, tout en veillant à ce que la sûreté et la sécurité de tous les membres du personnel, des opérations et des biens des Nations Unies restent prioritaires.

B. Ressources nécessaires pour 2016

10. Comme il ressort du tableau 1, il est proposé d'allouer à la MANUI pour 2016 des ressources d'un montant de 120 096 700 dollars, ce qui représente une diminution globale de 16 060 100 dollars, ou 11,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2015; cette diminution résulte d'une baisse de 32 000 dollars des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police et d'une baisse de 16 182 600 dollars des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles, qui ont toutefois été contrebalancées par une hausse des ressources nécessaires au titre du personnel civil d'un montant de 154 500 dollars. On trouvera des explications détaillées sur les ressources demandées pour 2016 aux paragraphes 213 à 253 du rapport du Secrétaire général.

1. Militaires et personnel de police

11. Pour 2016, le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 8,58 millions de dollars, soit une diminution de 32 000 dollars, ou 0,37 %, par rapport au montant approuvé pour 2015. Les ressources proposées permettraient de financer le déploiement de 245 membres du groupe de gardes des Nations Unies, alors qu'en 2015 la force autorisée comprenait 13 conseillers militaires, 245 membres du groupe de gardes et 6 conseillers pour les questions de police. Le Secrétaire général indique que, conformément aux recommandations de la mission d'évaluation stratégique, les fonctions liées à l'état de droit seront assurées par d'autres entités des Nations Unies, à savoir le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et qu'aucun conseiller militaire et conseiller pour les questions de police ne sera déployé en 2016 (ibid., par. 214) (voir aussi le paragraphe 8 ci-dessus).

2. Personnel civil

12. Le tableau 2 présente le tableau d'effectifs approuvé pour 2015 et le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 2016.

Tableau 2

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : effectifs nécessaires

	<i>Postes temporaires</i>	<i>Classes</i>
Postes approuvés pour 2015	900	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 20 P-5, 59 P-4, 59 P-3, 9 P-2, 217 SM, 105 AN, 420 AL
Postes proposés pour 2016	879	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 17 P-5, 57 P-4, 54 P-3, 8 P-2, 210 SM, 116 AN, 407 AL
Postes dont la création est proposée	13	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 9 AN
Postes dont le transfert est proposé	29	10 SM, 1 AN, 18 AL
Postes dont la suppression est proposée	34	1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 SM, 1 AN, 14 AL

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général.

13. Le tableau d'effectifs proposé pour 2016 comporte 879 postes temporaires, dont 356 postes de personnel recruté sur le plan international (146 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 210 postes d'agent du Service mobile) et 523 postes de personnel recruté sur le plan national (116 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 407 postes d'agent local). Il indique une diminution nette de 21 postes [12 postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 7 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent recruté sur le plan national (qui résulte d'une augmentation de 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'une diminution de 13 postes d'agent local)] par rapport au niveau d'effectifs approuvé pour 2015, soit 900 postes. Les tableaux 2 et 3 et les paragraphes 40 à 212 du rapport du Secrétaire général fournissent des informations détaillées concernant les effectifs nécessaires.

14. Les tableaux 4 et 5 du rapport du Secrétaire général fournissent des informations relatives aux projets de création de 13 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM et 9 AN) et de suppression de 34 postes approuvés (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 SM, 1 AN et 14 AL).

15. S'agissant de la suppression proposée d'un poste de chef des questions humanitaires et de développement (D-1) et d'un poste d'administrateur de programme hors classe (P-5) (ibid., par. 99), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les fonctions associées à ces postes seraient désormais assumées respectivement par le Bureau de la coordination des activités de développement et par un bureau nouvellement établi dans le pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

16. En ce qui concerne les cinq postes d'assistant au contrôle des mouvements (2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent local) qui sont actuellement nécessaires dans la Zone internationale de Bagdad (ibid., par. 192), le Comité consultatif, ayant demandé des renseignements, a été informé que l'arrêt de la

totalité des mouvements d'hélicoptère entre la Zone internationale et l'aéroport entraînerait une augmentation des déplacements terrestres et par conséquent une augmentation de la charge de travail correspondante (voir aussi le paragraphe 23 ci-dessous). Le Comité a également été informé que les assistants au contrôle des mouvements travailleraient dans le cadre d'un système de partage des tâches par roulement pour planifier et coordonner les convois de véhicules transportant du personnel en provenance et à destination de l'aéroport, et par la suite s'occuper des formalités liées au départ et à l'arrivée de ces convois.

17. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses en rapport avec le poste d'administrateur recruté sur le plan national qu'il est proposé de créer ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes moyen annuel de 20 % (ibid., par. 223). Le Comité consultatif note que l'application d'un même taux de vacance pour l'ensemble des postes, nouveaux ou existants, cadre avec la solution appliquée par le Secrétaire général dans tous les chapitres du budget-programme. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité a recommandé que l'on revienne à l'ancienne pratique qui consistait à appliquer des taux différents aux nouveaux postes et aux postes existants, et donc que l'Assemblée générale applique un taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur et de 35 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux (voir A/70/7, par. 57). **Par conséquent, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour 2016 au titre des 13 nouveaux postes soit réduit de façon à tenir compte de l'application d'un taux de vacance propre aux nouveaux postes.**

18. S'agissant de la question des postes de la Mission qui sont vacants de longue date, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que neuf postes étaient vacants depuis deux ans ou plus, dont un poste d'assistant administratif qui était vacant depuis janvier 2009 et qui ferait l'objet d'un nouvel avis de vacance, étant donné qu'aucun candidat qualifié n'avait été identifié, et un poste P-4 d'agent de sécurité, vacant depuis janvier 2013 et qu'il était maintenant proposé de supprimer (voir annexe II). **Le Comité consultatif rappelle qu'il a pour principe général de préconiser que l'ensemble des postes vacants soient pourvus rapidement. À défaut, leur maintien doit être justifié, ou leur suppression proposée.**

19. **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national de la Mission, lorsque c'est possible, en convertissant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compte tenu de la disponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail local (voir aussi A/69/628, par. 197).** On trouvera aux paragraphes 24 à 27 ci-dessous d'autres observations et recommandations du Comité sur les effectifs nécessaires.

20. Le Secrétaire général propose d'intégrer la Section de la gestion des acquisitions à la Section de la gestion centralisée des stocks, et de regrouper par-là les opérations de planification, d'acquisition des approvisionnements et articles essentiels, de stockage, d'inventaire et de gestion des biens. Dans ce contexte, il est proposé de transférer neuf postes [2 postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (agents du Service mobile), 1 poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant aux fournitures (agent du

Service mobile) et 5 postes d'assistant aux fournitures (agents locaux)] de la Section de la gestion des acquisitions à la Section de la gestion centralisée des stocks, et de supprimer neuf postes [3 postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (agents locaux) et 6 postes d'assistant aux fournitures (agents locaux)]. Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que le fait de fusionner les fonctions de ces deux sections permettrait de gagner en efficacité tant en matière d'utilisation des effectifs que de productivité, en réduisant le nombre de fonctionnaires affectés à des fonctions analogues et en synchronisant les opérations d'acquisition avec les fonctions de stockage, d'entreposage et de livraison, ce qui permettrait à la MANUI de coordonner les commandes et de réduire le phénomène d'obsolescence des articles.

21. Le Comité consultatif se félicite du regroupement de fonctions analogues ou redondantes et attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport du Secrétaire général, des informations sur les gains d'efficacité obtenus et les enseignements tirés de cette expérience. Le Comité estime qu'un tel regroupement des fonctions peut également bénéficier aux activités d'autres missions politiques spéciales, si les circonstances s'y prêtent.

3. Dépenses opérationnelles

22. Les paragraphes 226 à 253 du rapport du Secrétaire général fournissent un résumé des prévisions de dépenses au titre des dépenses opérationnelles par catégorie et indiquent également les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2014-2015 ainsi que le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2016 (voir tableau 3).

Tableau 3

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			2016			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total 2015	Dépenses non renouvelables		Variation 2015-2016
					Total		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)
Dépenses opérationnelles							
1. Consultants	766,3	705,9	60,4	508,4	227,6	—	(280,8)
2. Voyages	3 561,7	7 640,8	(4 079,1)	1 979,4	1 718,0	—	(261,4)
3. Installations et infrastructures	17 536,9	16 766,7	770,2	11 615,6	10 288,3	465,4	(1 327,3)
4. Transports terrestres	2 540,5	1 286,6	1 253,9	1 163,3	1 047,3	16,0	(116,0)
5. Transports aériens	26 301,0	25 212,2	1 088,8	19 032,6	6 309,7	—	(12 722,9)
6. Communications	9 632,4	9 756,9	(124,5)	5 770,1	5 448,4	1 940,4	(321,7)
7. Informatique	3 875,3	3 172,2	703,1	2 049,3	1 977,5	460,7	(71,8)
8. Santé	1 139,6	717,3	422,3	694,1	502,2	—	(191,9)
9. Fournitures, services et matériel divers	15 450,0	15 438,0	12,0	4 591,3	3 702,5	—	(888,8)
Total	80 803,7	80 696,6	107,1	47 404,1	31 221,5	2 882,5	(16 182,6)

Transports aériens

23. Les ressources nécessaires au titre des transports aériens pour 2016, d'un montant de 6,3 millions de dollars, font apparaître une diminution importante par rapport au montant estimatif des dépenses pour 2015. Elles ne tiennent pas compte des montants prévus pour deux hélicoptères dont l'utilisation a été suspendue dans la mesure où elle n'est pas considérée comme adaptée à la situation en matière de sécurité, mais tiennent compte de ceux prévus pour deux avions ainsi que pour les dépenses de fonctionnement afférentes. En ce qui concerne cette dernière catégorie de ressources, le Comité consultatif a sollicité des informations détaillées sur le taux d'occupation des vols réguliers opérés en 2015 par les deux appareils, afin de pouvoir déterminer les taux d'utilisation et évaluer les besoins opérationnels, mais n'a pas obtenu les renseignements demandés (voir A/70/348/Add.5, par. 240 à 242). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de prévoir un audit des opérations aériennes de la MANUI dans le cadre de son programme d'audit pour l'année 2016.**

Groupe des auditeurs résidents

24. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général a proposé de transférer les fonctions d'auditeur résident de la MANUI et de la MANUA du chapitre 3 (Affaires politiques) au chapitre 30 (Contrôle interne) et de fusionner les bureaux des auditeurs résidents de ces deux missions pour créer une entité unique basée au Koweït afin de centraliser l'administration et la fourniture des services d'audit [voir A/70/6 (Sect. 30), par. 30.9 et 30.32 à 30.35]. Le Comité consultatif a émis des réserves quant aux modalités de financement de cette proposition prévues, quant à la capacité du bureau qu'il était proposé de créer d'assurer ses fonctions de manière adéquate dans l'ensemble de la zone de la mission et quant au fait qu'aucune justification valable en matière de réduction des frais ou d'économie d'échelle n'avait été avancée pour étayer cette proposition (voir A/70/7, par. IX.27). Le Comité a par conséquent recommandé que ne soient pas approuvés la proposition du Secrétaire général relative à la fusion des bureaux en une seule entité, non plus que les changements correspondants au tableau d'effectifs, puisqu'ils ne présentaient pas d'intérêt sur le plan opérationnel ni d'un point de vue économique (ibid., par. IX.28).

25. En ce qui concerne la MANUI, la proposition présentée ci-dessus entraînerait la suppression en 2016 du Bureau de l'auditeur résident, qui comprend deux postes d'auditeur (1 P-4 et 1 P-3) ainsi qu'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et un poste d'assistant comptable (agent local), comme indiqué à l'annexe I du présent rapport (voir aussi A/70/348/Add.5, par. 48).

26. **Le Comité consultatif note qu'au moment de la finalisation du présent rapport, l'Assemblée générale était toujours saisie, pour examen, de la proposition du Secrétaire général concernant les services des auditeurs résidents et de la recommandation correspondante du Comité. Si l'Assemblée approuve sa recommandation, le Comité recommande de conserver les deux postes d'auditeur (1 P-4 et 1 P-3) et les postes d'assistant administratif (Service mobile) et d'assistant comptable (agent local), de sorte que la Mission continue à disposer de services d'audit interne, et d'ajuster en conséquence les**

ressources nécessaires pour 2016, y compris les objets de dépense autres que les postes (voir également A/70/7/Add.14, par. 28 à 30).

Bureau d'appui de la MANUI au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

27. Aux paragraphes 12 et 210 à 212 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur la collaboration entre ces deux bureaux et le partage des dépenses afférentes aux activités du Bureau d'appui commun de Koweït imputées au budget de la MANUI. Les tableaux d'effectifs du Bureau d'appui commun ainsi que du Bureau d'appui de la MANUI au Koweït figurent à l'annexe III du présent rapport. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la restructuration des services d'appui de la Mission exigeait le transfert de la plupart des fonctions d'appui vers l'Iraq et qu'il n'était pas nécessaire de maintenir certaines d'entre elles au Koweït, puisqu'elles pouvaient être exécutées par les titulaires de postes approuvés pour Erbil et Bagdad (A/70/348/Add.5, par. 207). Les observations du Comité relatives au Bureau d'appui commun de Koweït figurent dans son rapport sur la MANUA (A/70/7/Add.14, par. 21 à 26).

Fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe des Nations Unies à Bagdad

28. Le Fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé en mars 2010 par le Gouvernement iraquien. Initialement alimenté par une contribution de 25 millions de dollars, sa dotation a été portée par la suite à 50 millions de dollars (voir A/65/328/Add.5, par. 325 et A/66/7/Add.12, par. 215). Le Secrétaire général indique à cet égard que la modernisation du système d'évacuation des eaux usées et la mise en place d'une nouvelle installation de traitement des eaux usées, ainsi que l'aménagement d'espaces de détente et du bâtiment Hammourabi ont été menés à bien, mais que la construction de logements et bâtiments à usage d'habitation se poursuit et doit être terminée d'ici juin 2016 (A/70/348/Add.5, par. 254 à 257).

29. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le Fonds d'affectation spéciale financerait essentiellement les chantiers de construction et de rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad. Ceci couvre en particulier, mais pas exclusivement, la mise à disposition de bureaux, de logements et d'équipements voulus pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies (construction de bâtiments à usage d'habitation et de bureau, rénovation des bâtiments en place, renforcement de la sécurité, modernisation des équipements collectifs ainsi que l'aménagement des espaces de détente et d'espaces verts et, d'une manière générale, modernisation du site. Le Comité a de plus été informé qu'au 31 octobre 2015, les montants alloués s'élevaient à 13 266 817 dollars et les dépenses engagées à 9 701 532 dollars. **Le Comité consultatif invite le Secrétaire général à continuer de s'employer à mobiliser de nouvelles contributions volontaires aux fins des travaux de construction et de rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad.**

IV. Recommandations concernant les mesures que l'Assemblée générale devrait prendre

30. Les projets de budget que le Secrétaire général a établis pour les 35 missions politiques spéciales pour 2016 et sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer sont présentés au paragraphe 74 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/70/348). Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires au titre de la MANUI pour 2016, sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 17 et 26 ci-dessus ainsi que des recommandations faites dans son rapport principal (A/70/7/Add.10).

Annexe I

Effectifs et groupes fonctionnels actuels et prévus de la MANUI et postes financés par la MANUI au Bureau d'appui commun de Koweït

Unité administrative	Postes de la MANUI à Koweït (2015)			Postes de la MANUI à Koweït (2016)			Changement proposé	Observations
	International	National	Total	International	National	Total		
Effectifs de la MANUI à l'exclusion de ceux du Bureau d'appui commun de Koweït								
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	—	5	5	—	5	5	—	—
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	2	8	10	1	7	8	(2)	Suppression de 1 poste d'assistant informaticien/Assistant réseau (agent du Service mobile) à Koweït, et de 1 poste de temporaire de préposé à la facturation (agent local) à Koweït
Section du génie	—	1	1	—	1	1	—	—
Section de la gestion centralisée des stocks	—	2	2	—	2	2	—	—
Section de la gestion des installations et des services	—	3	3	—	3	3	—	—
Section des achats	1	7	8	—	7	7	(1)	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) de Koweït à Erbil
Section de la gestion du matériel	—	6	6	—	6	6	—	—
Section du transport de surface	—	4	4	—	4	4	—	—
Section de la formation	—	1	1	—	1	1	—	—
Groupe des visas	—	1	1	—	—	—	(1)	Transfert de 1 poste d'attaché de liaison (agent local) de Koweït à Bagdad
Section de la sécurité	1	4	5	—	5	5	—	Reclassement de 1 poste d'agent de sécurité (Service mobile) en poste d'assistant de sécurité (agent local)
Groupe intégré déontologie et discipline		1	1	—	1	1	—	—

Unité administrative	Postes de la MANUI à Koweït (2015)			Postes de la MANUI à Koweït (2016)			Changement proposé	Observations
	International	National	Total	International	National	Total		
Groupe des auditeurs résidents	3	1	4	–	–	–	(4)	Inscription au sous-programme 1 du chapitre 30 du budget-programme (Contrôle interne) de 1 poste d'auditeur résident (P-4), 1 poste d'auditeur (P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant comptable (agent local).
Total partiel	7	44	51	1	42	43	(8)	
Postes financés par la MANUI au Bureau d'appui commun de Koweït								
Section des finances	7	10	17	7	10	17	–	–
Groupe des voyages et des visas	1	2	3	1	2	3	–	–
Section des ressources humaines	4	13	17	4	13	17	–	–
Total partiel	12	25	37	12	25	37	–	
Total	19	69	88	13	67	80	(8)	

Annexe II

Emplois de temporaire vacants depuis plus de deux ans au 31 août 2015

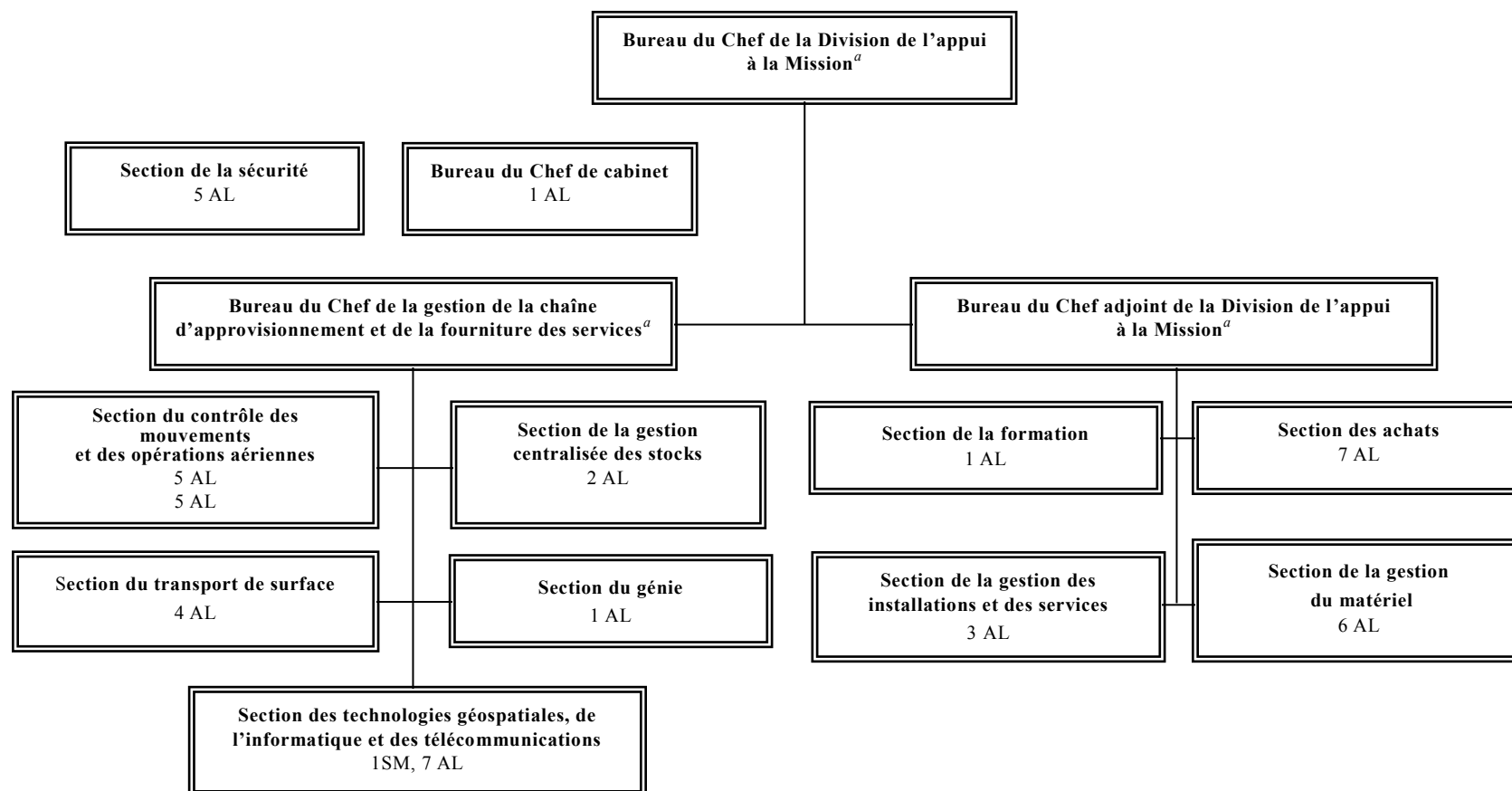
<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Vacant depuis le</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>	<i>Justification du maintien de l'emploi en 2016</i>
Sûreté et sécurité	P-4	Agent de sécurité	1 ^{er} janvier 2013	Suppression demandée pour 2016	Sans objet
Sûreté et sécurité	P-4	Analyste des informations sur la sécurité	4 février 2013	Exécution des formalités d'entrée en fonctions	La première campagne de recrutement n'a pas dégagé de candidats ayant les qualifications requises. Les efforts ultérieurs se sont heurtés à l'aggravation de l'insécurité en juin 2014 et aux incertitudes quant au maintien de cet emploi. Pour mener à terme la procédure de recrutement avant la fin de l'année, on s'est employé à en redéfinir les caractéristiques, conformément à la nouvelle stratégie de gestion de la sûreté et sécurité en Iraq.
Sûreté et sécurité	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	21 avril 2013	Suppression demandée pour 2016	Sans objet
Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	AL	Assistant administratif	1 ^{er} janvier 2009	Prépublication de l'avis de vacance de poste	L'avis de vacance de poste a été publié, mais aucun candidat qualifié n'y a répondu. Il est donc prévu de le publier de nouveau.
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme	AL	Assistant administratif	1 ^{er} janvier 2011	Prépublication de l'avis de vacance de poste	Recrutement en cours
Bureau du Chef de cabinet	AL	Assistant administratif	1 ^{er} janvier 2012	Prépublication de l'avis de vacance de poste	La procédure de recrutement a été suspendue, en raison de la situation

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Vacant depuis le</i>	<i>État d'avancement de la procédure de recrutement</i>	<i>Justification du maintien de l'emploi en 2016</i>
					régnant dans la zone de la Mission. Dans la mesure où, jusqu'à récemment, on devait ne recruter que des personnels essentiels et que le personnel recruté sur le plan national doit souvent s'absenter en raison de l'insécurité, il aurait été difficile de trouver des candidats. La procédure de recrutement sera relancée.
Sûreté et sécurité	AL	Assistant de sécurité	18 janvier 2013	Prépublication de l'avis de vacance de poste	La première campagne de recrutement n'a pas dégagé de candidats ayant les qualifications requises. Les efforts ultérieurs se sont heurtés à l'aggravation de l'insécurité en juin 2014. On redouble d'efforts pour mener à terme la procédure de recrutement avant la fin de l'année, conformément à la nouvelle stratégie de gestion de la sûreté et sécurité en Iraq.
Bureau de l'information	AL	Assistant d'information	30 mai 2013	Prépublication de l'avis de vacance de poste	Compte tenu de la situation qui règne à Kirkouk, et pour des raisons tenant à la sécurité, il avait été décidé, pour le moment, de ne pas pourvoir cet emploi. Toutefois, étant donné que la situation n'évolue pas et qu'elle ne devrait pas s'améliorer, cet emploi sera transféré à Bagdad.
Sûreté et sécurité	AL	Assistant de sécurité	13 août 2013	Prépublication de l'avis de vacance de poste	La première campagne de recrutement n'a pas dégagé de candidats ayant les qualifications requises. Les efforts ultérieurs se sont heurtés à l'aggravation de l'insécurité en juin 2014. On redouble d'efforts pour mener à terme la procédure de recrutement avant la fin de l'année, conformément à la nouvelle stratégie de gestion de la sûreté et sécurité en Iraq.

Annexe III

Organigrammes

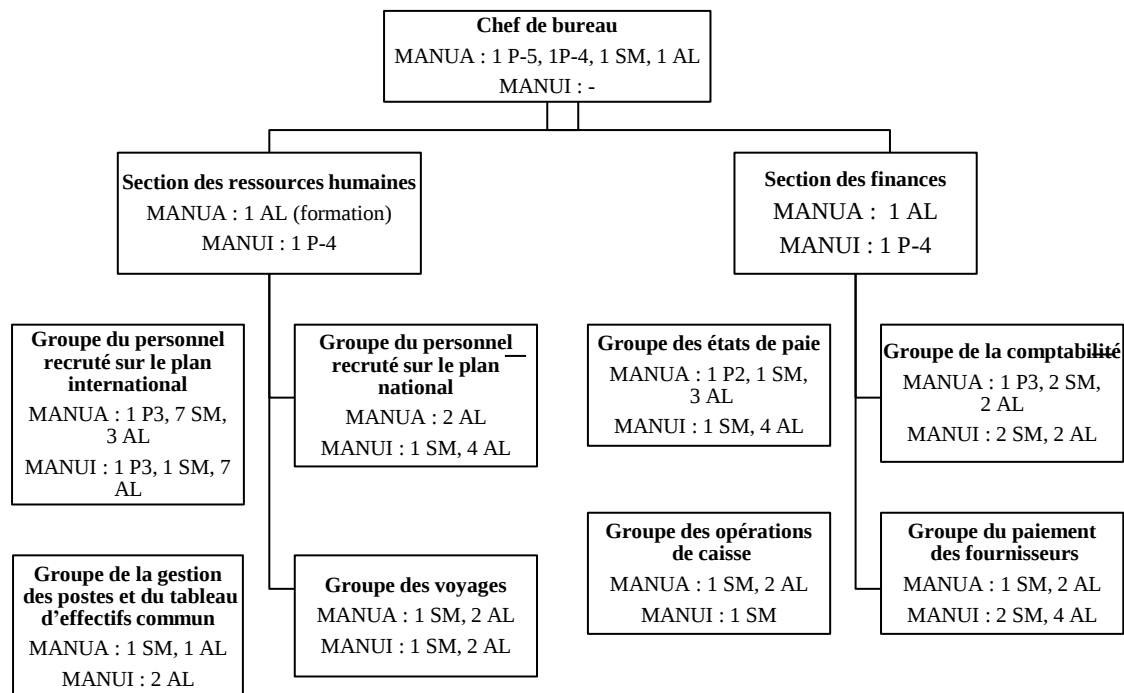
A. Bureau de la MANUI à Koweït



Abréviations : AL = agent local; SM = agent du Service mobile.

^aCes trois bureaux n'ont pas d'effectifs à Koweït.

B. Organigramme du Bureau d'appui commun de Koweït, avec indication des postes financés par la MANUA et la MANUI



Abréviations : AL = agent local; SM = agent du Service mobile.